

Le 12 novembre 2015

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le jeudi 12 novembre 2015, à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers Laurent Marcotte, Jean-Claude Guévin, David Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Daniel Coutu, maire.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Daniel Coutu, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
231-11-2015**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue ;
2. Constatation du quorum ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Dépôt du rapport du maire ;
5. Achat d'un nouveau tracteur avec chargeur, godet à gravier, lame à neige et souffleur ;
6. Période de questions ;
7. Levée de l'assemblée.

4. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*, le maire monsieur Daniel Coutu fait rapport sur la situation financière de la municipalité. Ce rapport sera disponible au bureau municipal. Ce rapport sera inclus dans la prochaine parution du journal L'En-Train et sera mis sur la page Facebook de la municipalité.

**5. Achat d'un nouveau tracteur avec chargeur, godet à gravier, lame à neige et souffleur
232-11-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a décidé d'acquérir un nouveau tracteur afin d'effectuer le déneigement des terrains municipaux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a invité quatre (4) fournisseurs à déposer une offre pour fournir un tracteur de marque «Kubota», 2013,2014 et 2015 avec chargeur, godet à gravier, lame à neige et souffleur, tel que spécifié dans le devis technique préparé par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, pour le tracteur avec chargeur et godet à gravier, les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Le Groupe Lafrenière- Tracteur inc. – 2014 – 374 hres	65 000 \$ sans taxe
Kubota Drummondville inc. – 2016 – 0 hres	97 000 \$ sans taxe

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, pour la lame à neige, les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Le Groupe Lafrenière- Tracteur inc.	10 347.75 \$ taxes incluses
Kubota Drummondville inc.	10 623.69 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, pour le souffleur, les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Le Groupe Lafrenière- Tracteur inc.	8 048.25 \$ taxes incluses
Kubota Drummondville inc.	11 509.00 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que toutes les offres reçues étaient conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'acquérir du Groupe Lafrenière – Tracteur inc. un tracteur de marque «Kubota» 2014 conforme aux spécifications du devis technique pour le prix de 65 000 \$, sans taxes, et ce, après inspection et vérification de son état par les employés des travaux publics.
- D'acquérir du Groupe Lafrenière – Tracteur inc., une lame à neige conforme aux spécifications du devis technique pour le prix de 10 347.75 \$, taxes incluses.
- D'acquérir du Groupe Lafrenière – Tracteur inc., un souffleur conforme aux spécifications du devis technique pour le prix de 8 048.25 \$, taxes incluses.

7. **Période de questions**

Aucune question, les membres poursuivent l'ordre du jour.

8. **Levée de l'assemblée** **233-11-2015**

Il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 45.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général